



DEMANDE D'ADHESION 2016-2017

Toute demande d'adhésion doit être accompagnée :

- Un certificat médical datant de moins de 6 mois
- Cotisation annuelle fixée à **150 € pour 1 adhérent**
130 € 2^{ème} adhérent
75 € 3^{ème} adhérent
Gratuit 4^{ème} adhérent

Nom de l'adhérent:.....

Prénom de l'adhérent:.....

N° licence :.....

Date et lieu de naissance :.....

Nationalité :.....

Adresse :.....

.....

.....

Tel Parents : Tel Adhérent.....

E-Mail (OBLIGATOIRE ET LISIBLE

.....

Signature :

Pour les mineurs

Vu pour autorisation des parents ou du tuteur

Nom du Responsable légal (si différent du nom de l'adhérent) :

.....

TYPE DE LICENCE: Licence découverte – Licence compétition – Licence section loisirs
-Licence Encadrement (mention réservée au club)

Avez-vous déjà pratiqué l'athlétisme ?

Étiez-vous licencié ?

Dans quel club ?

N° licence éventuel :.....



FICHE MEDICALE D'URGENCE

(utilisée par les pompiers en cas d'évacuation)

Je soussigné M ou Mme..... Père, mère, tuteur (rayer les mentions inutiles) autorise mon fils, ma fille (nom, prénom, date de naissance).....à pratiquer l'athlétisme au sein du VIRY CHATILLON ATHLE 91

Nom de l'entraîneur :.....(réservé à VA 91)

Opérations chirurgicales récentes :

.....
.....
.....

Groupe sanguin :.....

Vaccinations à jour : OUI NON

Souffre t'il d'allergie ? Si oui lesquelles :

.....
.....

Coordonnées complètes de votre médecin traitant :.....

.....
.....

Par ailleurs, j'autorise les entraîneurs de VIRY ATHLE 91 à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures qui s'imposent concernant mon enfant à condition de m'en avertir auparavant:

Coordonnées complètes de la famille en cas d'urgence :.....

.....
.....

FAIT A.....
LE.....
SIGNATURE



CHARTRE DU CLUB

1- DROIT A L'IMAGE / DEPLACEMENTS

Je soussigné M ou Mme.....autorise ma fille, mon fils.....à pratiquer l'athlétisme aux heures d'entraînement de VIRY ATHLE 91. De même, j'autorise mon enfant à effectuer les déplacements en voitures particulières (appartenant aux dirigeants ou à toutes personnes mandatées par le club) lorsque le nombre d'athlètes présentés à la compétition ne permet pas d'effectuer le transport dans un autobus.

Par ailleurs, dans le cadre des sites internet du Comité Départemental, celui du club ou encore celui de la ville, j'autorise les dirigeants du club à ce que des photos de mon enfant apparaisse dans les émissions et les reportages de ces sites pour promouvoir la pratique sportive en rapport avec notre activité athlétique (dans le cas ou certains parents ne sont pas d'accord avec cette clause, veuillez la barrer)

2- RESPONSABILITES DU CLUB ET DES ATHLETES

Le club est responsable des athlètes mineurs seulement pendant la durée de l'entraînement (sur la piste d'athlétisme ou dans la halle des sports) et lors de la présence de son entraîneur responsable. Si l'enfant est en dehors de la piste (ou de la Halle des Sports) et non accompagné de son éducateur sportif, le club ne pourra être tenu responsable.

Tout athlète mineur perturbant le déroulement de l'entraînement par son attitude ou une succession de retards pourra être exclu des activités de VIRY ATHLE 91 la première fois pour 2 semaines. Une lettre d'avertissement sera envoyée aux parents notifiant le motif de l'exclusion.

- Au deuxième avertissement, l'enfant sera exclu du club pour toute la saison. Un courrier sera également envoyé aux parents. Lors de cette exclusion, en aucun cas, le remboursement de la cotisation (même une partie) ne sera possible.

3- FONCTIONNEMENT DE LA HALLE DES SPORTS

Différents règles de vie doivent être respectées dans la halle des sports de VIRY CHATILLON pendant les temps d'entraînement :

- *L'entrée est interdite tant qu'un des entraîneurs responsable n'est pas présent sur le site
- *Chaque athlète doit avoir le respect des créneaux horaires
- *Les vélos sont interdits dans la halle des sports
- *Pour l'entraînement chaque athlète doit avoir une tenue descente (on n'est pas torse nu)

D'autres réglementations sont affichées dans la halle des sports et doivent être respectés par tous les membres de l'association.

SIGNATURE DE L'ATHLETE

SIGNATURE DES PARENTS

(la signature devra être précédée de la mention « LU ET APPROUVE »)

ANNEXE 4 – CERTIFICAT MEDICAL

Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport
(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

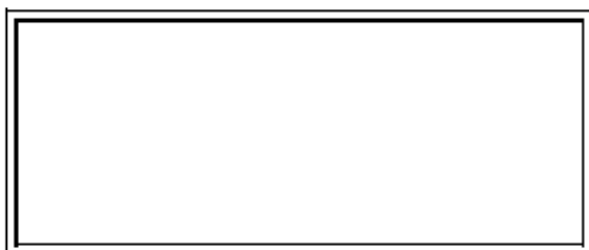
Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____



Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Carte d'adhérent, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- o un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass' running ;
- o un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.